



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N° 2023/23

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

COMMUNE D'ISSEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DOMAINE : 7

« Finances locales »

SOUS-DOMAINE : 7.1

« décisions budgétaires »

OBJET :

Décision modificative n°1
BP 2023

Le nombre de
conseillers

Municipaux en service
est de : 11

CONVOCATION C.M.

EN DATE DU :
29/06/2023

AFFICHAGE EN DATE

DU : 06/07/2023

PUBLICATION DE LA

PRESENTE EN DATE

DU : 06/07/2023

CERTIFIEE

EXECUTOIRE

PAR RECEPTION

PREFECTURE LE :

PAR PUBLICATION

LE :

Séance du Conseil Municipal du 05 juillet 2023 à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'ISSEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Henri POISSON, Maire,

Présents : Christophe BRUNEL, Myriam MECHRAOUI, Frédéric DAUVIN, Armelle DE RIVOYRE, Pierre DELPERIE, Axelle FOUGA, Stéphane SAOUMA, Jacques CUNG

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Sabrina MAHIEU, Régine SEJALON

Secrétaire : Christophe BRUNEL,

Monsieur le Maire informe à l'assemblée que les crédits ouverts sur l'article 673 (titres annulés) pour le budget 2023 sont insuffisants, et que les prévisions en Recettes de Fonctionnement pour la Taxe sur les Pylônes n'ont pas été affectées au bon article lors du passage à la M57.

Il conviendrait donc de procéder aux virements de crédits suivants :

Article	Libellé		
6588	Autres charges diverses		- 100,00 €
673	Titres annulés	+ 100,00 €	
73431	Octroi de mer		- 89 472,00 €
73132	Taxe sur les pylônes	+ 89 472,00€	

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le **CONSEIL :**

APPROUVE les modifications présentées.

ADOpte À L'UNANIMITE ;

VOTE CONTRE : 0.....

S'ABSTIENNENT ou S'ABSTIENT : 0.....

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux

Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A ISSEL, le 05 juillet 2023

Le secrétaire de Séance

PAR DELEGATION Christophe BRUNEL

LE : PREFECTURE DE CARCASSONNE

(signature) Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 10/07/2023

Prénom NOM

011-211101753-20230705-DE_2023_023-DE



Le Maire d'ISSEL,
Henri POISSON